

- Maintenance informatique ;
- Connaissance et expérience dans les domaines spécifiques de l'informatique.

Troisième étape : Visites d'aptitudes médicales

Les candidates et candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection, seront soumis aux visites systématiques d'aptitudes médicales. Par la suite, seuls les candidates et candidats reconnus médicalement aptes, classés par ordre de mérite, par catégorie et dans les limites des quotas fixés, seront déclarés définitivement admis pour servir au sein des Forces Armées Guinéennes.

Les dates et le lieu dudit concours feront l'objet d'un autre communiqué.

Conakry, le 05 janvier 2021

Ministre d'Etat



Docteur Mohamed DIANE